

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 5 JUILLET 2023

OBJET / GAIA : Trésor public : renouvellement bail.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 29 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 26
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etcheleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Vincent Goytino, adjoint, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maud Gastigard, conseillers municipaux.

Procuration : M. Vincent Goytino à M. Jean-Noël Magis, M. Jean-Jacques Lassus à M. Christian Devèze, Mme Maud Gastigard à Mme Véronique Cadepond-Larronde.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Véronique Cadepond-Larronde est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle qu'en date du 21 mars 2014, un bail a été signé entre la commune de Cambo-les-Bains et la Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques, agissant au nom et pour le compte de l'Etat, pour les locaux situés en rez-de-chaussée au 3 avenue de la mairie pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} octobre 2014.

Par courriel en date du 2 mars 2023, il a été saisi par la Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques pour procéder au renouvellement du bail à compter du 1^{er} octobre 2023.

M. le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer un nouveau bail selon les caractéristiques suivantes :

- Référence cadastrales et superficie : AV21 (925 m²)
- Descriptif des biens loués : bureaux pour 67 m², local archives pour 17 m², sanitaires pour 2 m² et local technique pour 2 m² soit une superficie louée totale de 88 m².

- Destination des lieux : la location est consentie à l'usage de bureaux pouvant accueillir du public, d'archives et administratif.
- Durée : Neuf ans à compter du 1^{er} octobre 2023 pour se terminer le 30 septembre 2032.
- Loyer annuel de 5 858 €.
- Indexation du loyer : à la demande du bailleur, formulée trois mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception, le loyer pourra être révisé tous les trois ans soit le 1^{er} octobre 2026 et le 1^{er} octobre 2029.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer le renouvellement du bail avec la Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques, agissant au nom et pour le compte de l'Etat, relatif à la location des locaux situés en rez-de-chaussée au 3 avenue de la Mairie pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} octobre 2023 tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

Véronique Cadepond-Larronde
Saioko idazkaria



Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza

